

Le Logement d'abord en pratique(s) / Atelier # 1

Produire du logement très social

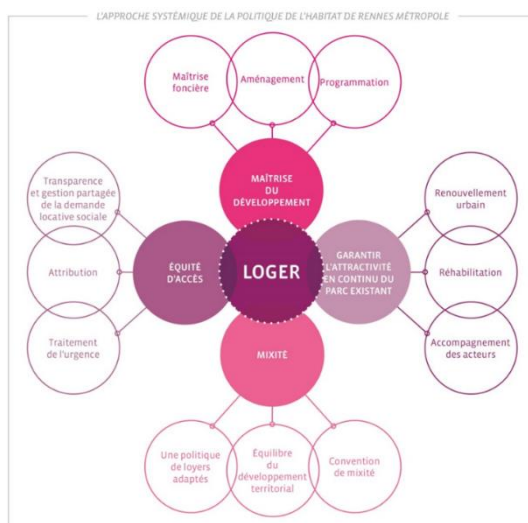
LES PRATIQUES

1. Présentation de la politique en faveur du logement pour tous de la Métropole de Rennes

1. **Nom de la ou des structures porteuses** : METROPOLE DE RENNES
2. **Type de structure(s) porteuse** : Commission Locale de l'habitat de Rennes Métropole
3. **Territoire concerné** : Rennes Métropole (43 communes, 430 000 habitants)

Contexte et genèse

La Ville de Rennes puis Rennes Métropole ont développé une politique historiquement ambitieuse en faveur du logement pour tous, notamment pour les publics les plus précaires. L'approche se veut globale (systémique).



Principaux objectifs

- Une des orientations du Programme Local de l'Habitat 2015-2020 est de se fixer une obligation de résultat pour le logement et l'hébergement des publics les plus en difficultés.
- Favoriser l'accès ou le maintien au logement des publics défavorisés

Le public cible

1. **Nature du public visé** : Tout public en situation de mal logement (personnes sans domicile, victimes de violences, familles, hommes ou femmes isolé.e.s, personnes souffrant de troubles psychiques, sortants de structures d'hébergement, etc.)
2. **Nombre de ménages concernés par an** : Plus de 2 000 ménages en situation de mal logement qui ne peuvent attendre leur tour dans la file d'attente de droit commun, sollicitent une demande de relogement social

prioritaire chaque année. Les réponses variées vont d'un accès direct dans le parc social, un logement temporaire du parc privé de l'AIVS, un hébergement temporaire, un logement adapté d'insertion (logement accompagné, maison relais, résidence accueil,...) avec ou sans mesure d'accompagnement social.

Description opérationnelle

Pour répondre à cette orientation, Rennes Métropole a développé un certains nombres de partenariats, dispositif, développement d'une offre spécifique :

- Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) la Contractualisation avec chacune des 43 communes sur le volume et la répartition de la production de logements (locatifs sociaux, accession sociale, produits régulés, logements libres)
- Renforcement des règles et processus commun dans l'attribution des logements sociaux pour garantir l'équité d'accès et favoriser la mixité (fichier unique de la demande HLM avec une cotation de la demande, loyer unique, nouveau programme national de renouvellement urbain,...)
- Développement d'une offre de logements adaptés (logement d'insertion, maison relais, résidence d'hébergement temporaire,...)
- Une articulation avec les dispositifs du SIAO (hébergement d'urgence et d'insertion) en lien avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)
- Maintien de la place des 2 opérateurs principaux sur Rennes Métropole ; l'Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) pour la gestion de 500 logements du parc privé pour les ménages en situation de mal logement et d'ALFADI (Association d'Insertion par le Logement) pour accompagner les ménages les plus éloignés du logement.
- Intervention sur les dispositifs de prévention des expulsions (Animation de la CCAPEX, transfert/délégation de la compétence FSL (Fonds de Solidarité Logement) à Rennes Métropole.

Exemple : La production d'une offre de logement adapté d'insertion (fiche action 8 du PLH)

Le public :

- ménages avec un mode de vie atypique (présence d'animaux, pratique du stockage, rythme de vie en décalage avec la norme, problèmes d'hygiène et d'entretien du logement ou des parties communes qui génèrent des conflits de voisinage,...) et/ou troubles associés (conduite addictive, agressivité, envahissement du logement, fragilité psychologique,...).
- Des grandes familles avec des demandes de logements T7/8 qui existent très peu dans le parc social classique

Une instance partenariale dédiée qui regroupe les bailleurs (chargés d'opérations et conseillers sociaux), la ville de Rennes, l'AIVS. Cette instance examine :

- l'ensemble des demandes qui relève d'un habitat d'insertion avec une évaluation de son impossibilité à occuper un logement collectif et propose les ménages aux bailleurs. La plus part des ménages bénéficient d'un accompagnement social lié au logement.
- les biens repérés et les opportunités foncières (prospections de l'AIVS, notaires, patrimoine communal et communautaire, foncier dans les ZAC, délaissés fonciers,..) et valide les faisabilités technico-financière des projets (production neuves, acquisition dans l'ancien, réhabilitation du parc déjà existant)

Bilan :

- Une file active d'environ 40 à 50 ménages en attente de ce type de logement.
- 15 à 20 attributions par an

Une pratique en faveur du Logement d'abord

Le dispositif métropolitain s'inscrit dans une politique du logement d'abord en proposant :

- une offre de logements du parc social à loyers accessibles en adéquation avec les besoins

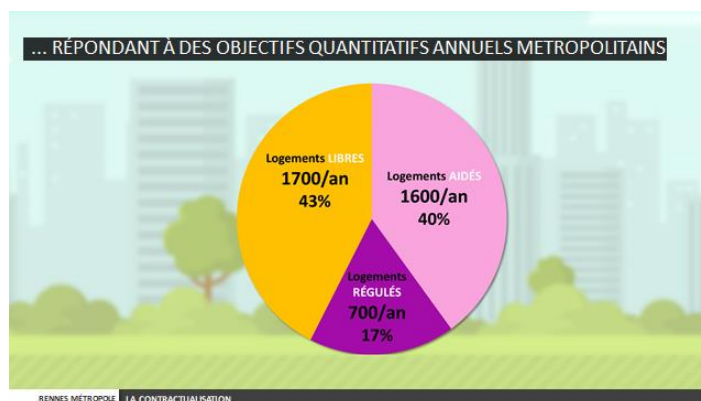
- Un accès équitable au logement dans le cadre du droit commun (cotation de la demande, loyer unique,)
- Des dispositifs pour articuler droit au logement et mixité (une filière d'accès de droit commun et une filière de relogement social prioritaire)
- Le dispositif animé par Rennes Métropole qui peut mobiliser une offre de logement ou d'hébergement adapté aux besoins du ménage (accès direct parc social, logement temporaire AIVS, hébergement temporaire, logement adapté d'insertion, logement accompagné,...).

Les moyens nécessaires

Les engagements financiers de mise en œuvre du programme d'actions P.L.H. 2015-2020

Financements	P.L.H. 2015-2020
Production Neuve	16 M €/an
Parc Existant	6 M €/an
Dispositif innovation	0.2 M €/an
Sous Total Investissement	22 M €/an
Dispositifs d'accompagnement	1.3 à 1.5 M €/an

Aux moyens dédiés aux dispositifs d'accompagnement, il faut rajouter près d'1 M€ des dispositifs d'accompagnement social liés au FSL



Dont 1000 logements PLUS/PLAI

Bilan et perspectives

Pour l'instant, cette approche globale de la politique de l'habitat, permet de répondre aux besoins des publics les plus défavorisés. **Il n'y a pas de ménage reconnu prioritaire par le DALO sur le territoire.**

Néanmoins, dans un contexte budgétaire contraint, un dispositif qui se tend avec une hausse de la demande HLM, de la demande prioritaire et des besoins d'accompagnement (personnes souffrant de troubles psychiques, jeunes sans ressources,...), il est nécessaire de réinterroger régulièrement le modèle et les réponses apportées.

Pour aller plus loin

- **Contact** : Gilles Dreuslin, Responsable de l'Unité "Dispositifs de Solidarité", Service Habitat, Rennes Métropole, gilles.dreuslin@rennesmetropole.fr



- **Ressources :**
 - **PLH de Rennes Métropole :**
http://metropole.rennes.fr/fileadmin/rrm/documents/Politiques_publicques/Transport_Urba_Amenag/Logement/Docs/Le_Plan_Local_de_l_Habitat_de_Rennes_Metropole_-_2015-20.pdf
 - **PDALHPD d'Ille et vilaine :** http://www.ille-et-vilaine.fr/sites/default/files/asset/document/pdalhpd_2017-2022.pdf

2. La résidence-accueil aux berges du Sartel, un exemple de production et de gestion associative d'un logement pour les plus fragiles

1. **Nom de la ou des structures porteuses** : ARELI
2. **Type de structure(s) porteuse** : Bailleur social associatif
3. **Année de lancement** : 2018
4. **Territoire concerné** : Roubaix, Nord, Hauts-de-France

Contexte et genèse

Aréli est un bailleur social associatif, principal acteur du logement accompagné, en région Hauts-de-France. Aréli propose une offre de logements complémentaire à celle des bailleurs sociaux traditionnels. Elle développe une offre rare qui répond à des besoins insuffisamment couverts par le marché du logement classique. En 2017, Aréli compte plus de 1600 logements en métropole Lilloise et dans le Dunkerquois, au sein de résidences de logements temporaires, pensions de famille, résidence accueil, résidences locatives seniors et résidences locatives classiques. Elle est propriétaire et gestionnaire de ses résidences.

Aréli est également maître d'ouvrage d'insertion pour le compte d'autrui. A ce titre, elle peut réhabiliter ou construire pour d'autres acteurs : souvent des associations actives dans le champ du social, du médico-social ou de l'hébergement. Elle contribue ainsi également au développement de l'offre de logement spécialisé.

Mise en service en Janvier 2018, inaugurée en avril 2018, la résidence aux Berges du Sartel est à la fois, la dernière née des résidences Aréli et la première résidence accueil Aréli. Elle est située quai du Sartel, à Roubaix.

Cette résidence dédiée aux personnes précarisées et en situation de fragilité psychique, propose en plus des 24 studios, des espaces collectifs (salle d'activités), des services (laverie) et une coordination sociale.

Principaux objectifs

1. **Proposer un environnement rassurant et convivial**
2. **Favoriser un parcours résidentiel aux personnes logées en proposant une gestion locative et sociale adaptée**
3. **Permettre une fluidité entre les structures d'hébergement ou les établissements de soin**

Le public cible

1. **Nature du public visé** : Des personnes fragilisées et handicapées par des troubles psychiques, avec de faibles ressources (en dessous des plafonds PLAI), mais suffisamment autonomes pour vivre dans un logement privatif avec l'étayage de l'Etablissement Public de Santé Mentale.
2. **Capacité d'accueil** : 24 studios de 20 à 30 m², des espaces conviviaux et des services

Description opérationnelle

Une co-gestion avec l'Etablissement Public de Santé mentale (EPSM) de l'agglomération lilloise

C'est parce que sur le terrain, une collaboration déjà ancienne existait entre Aréli et l'EPSM de l'agglomération lilloise que le projet de résidence accueil est né. Ce projet est le fruit d'une réflexion et d'une élaboration communes, matérialisées par une convention de partenariat. Et puis le foncier était déjà maîtrisé par Aréli, ce qui a aidé la réalisation du projet.

La co-gestion se traduit concrètement de la manière suivante : Aréli est garant du bon fonctionnement et de la vie collective dans la résidence, tandis que l'EPSM est responsable de l'organisation des soins au domicile individuel des personnes et des ateliers thérapeutiques. C'est également l'EPSM qui oriente les résidents vers la structure.

En pratique, les équipes sociales et médicales de l'EPSM interviennent quotidiennement au domicile des personnes logées.

Elles disposent d'un bureau au sein de la résidence. Et quatre après-midis par semaine, elles y organisent des ateliers thérapeutiques (CATTP délocalisés).

Chaque jour un point de situation est fait entre les équipes de l'EPSM et le responsable de la résidence accueil.

Un cadre de vie bénéfique

La résidence accueille des personnes stabilisées dans leur prise en charge santé. Le cadre semi-collectif, l'animation de la vie quotidienne, la présence d'une équipe professionnelle de proximité forment un environnement rassurant et convivial. Un environnement qui aide à se sentir bien chez soi, à développer des relations sociales et à s'ouvrir sur son environnement.

Une gestion locative et sociale adaptée

Un binôme de professionnels de l'action sociale fait fonctionner la résidence. En plus d'assurer une gestion locative classique (gestion des entrées, gestion des redevances...), son rôle est d'accompagner chaque personne logée en tenant compte de ses besoins, ses capacités et son projet de vie.

Il veille à la tranquillité et à la sérénité dans la résidence, favorise le maintien des liens et l'accès à la citoyenneté des résidents. Il est l'interlocuteur privilégié des différents professionnels de l'EPSM et des autres partenaires qui accompagnent les résidents.

Un bâtiment bien pensé

L'architecture du bâtiment a été pensée en tenant compte des spécificités des personnes qui sont logées. Un travail fin a été fait sur les volumes des espaces, le cloisonnement, la luminosité, le lien entre l'intérieur et l'extérieur.

Il s'agit également d'un bâtiment très économe en énergies. Il est chauffé grâce à un système de géothermie verticale, une solution rare pour un bâtiment collectif.

C'est là tout l'intérêt de la Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion :

- un projet technique « sur mesure » et évolutif, qui est la traduction d'un projet social,
- une construction qualitative qui contribue à l'optimisation des coûts de fonctionnement ultérieurs, qui assure une pérennité patrimoniale, qui insère le projet parfaitement dans le quartier et qui valorise les locataires,
- un modèle économique maîtrisé et optimisé.

Une pratique en faveur du Logement d'abord

La diversité des situations des personnes sans logement ou mal logées appelle une diversité de solutions qui soient complémentaires et coordonnées. Dans ce cadre, le logement accompagné, et en particulier les pensions de famille et les résidences accueil, ont toute leur pertinence dans la politique du logement d'abord. Il s'agit bien de solutions logement (et non d'hébergement), avec un accompagnement modulable dans le logement et dans le temps, en fonction des besoins.

Les moyens nécessaires

- **Moyens humains** : le fonctionnement de la résidence est assuré par un binôme professionnel de l'action sociale d'Aréli, représentant 1,5 ETP : 1 responsable de résidence travailleur social de formation, et ½ poste d'animateur. Les équipes sociales et médicales de l'EPSM interviennent quant à elles quotidiennement au domicile des personnes logées pour l'organisation des soins.

La conception du projet de construction, jusqu'à la réception du chantier, ont mobilisés des compétences internes à Aréli en matière de Maîtrise d'Ouvrage : direction générale, chargé de projets immobiliers, directrice des projets et services résidentiels, directeur administratif et financier, comptable...

La gestion de l'immeuble nécessite également l'intervention des services du siège : chefs de service gestion locative et social, technicien du patrimoine, responsable informatique ...

- **Moyens financiers** : Cout total de l'opération 2 043 118 euros dont 110 000 euros de Fonds propres, 1 321 118 de prêt CDC, 310 000 euros de subventions Etat et 302 000 euros de subvention Métropole européenne de Lille.

Les contraintes de financement du logement très social sont très prégnantes, dans le contexte d'une fragilisation du financement du logement social (exemple au 1^{er} janvier 2018 de l'augmentation de la TVA sur les opérations locatives sociales). Par ailleurs, la réduction des aides à la construction pourtant nécessaires pour financer le logement très social devient aujourd'hui problématique, et génère une iniquité territoriale selon la volonté ou capacité politique locale d'abonder ou pas les aides à la pierre.

- **Période de construction** : Début de la construction : Juillet 2016. Livraison : Décembre 2017.

Bilan et perspectives

Les pensions de famille et les résidences accueil ont fait leur preuve. Alors que les personnes logées ont connu pour la plupart des parcours de vie chaotiques, en hébergement, à la rue, à l'hôpital, ces solutions logement permettent la stabilisation des situations de vie, permettant de reprendre pied et confiance, et de se projeter à nouveau. Au-delà des effets positifs pour les personnes elles-mêmes, c'est également la collectivité qui y gagne, en évitant les ruptures des parcours et les surcoûts sanitaires et sociaux induits.

D'autres solutions complémentaires au logement « classique » répondent également à la logique du logement d'abord, par exemple les résidences de logement temporaires plus connues sous le vocable « résidences sociales ». Il convient de pouvoir développer ces offres, comme le permet le plan quinquennal du logement d'abord avec notamment le lancement d'appels à projet pour la construction de pensions de famille et de résidences accueil.

3. Projet Mémoire » en lien avec le relogement du Foyer du Mas

1. **Nom de la ou des structures porteuses** : Adoma – groupe CDC Habitat
2. **Type de structure(s) porteuse** : bailleur social
3. **Année de lancement** : 2014
4. **Territoire concerné** : Vaulx-en-Velin (69)

Contexte et genèse

Adoma, Société d'Economie Mixte, filiale de CDC Habitat, partenaire privilégié de l'Etat et de la Caisse des Dépôts, est le premier opérateur français de logements très sociaux. Avec plus de 88 000 personnes logées ou hébergées, plus de 71 000 logements et 3 000 collaborateurs, Adoma a su depuis 60 ans, en combinant savoir-faire dans le domaine immobilier et accompagnement social, s'imposer comme un acteur essentiel de la solidarité.

Premier acteur du logement accompagné, Adoma accueille partout en France près de 65 000 personnes logées dans ses 404 résidences sociales dont 36 pensions de famille et 146 foyers. Elle est également premier opérateur national de l'accueil de demandeurs d'asile, avec un parc de plus de 25 000 places d'hébergement réparties dans 282 dispositifs. Elle est implantée dans 67 départements et 13 régions.

Adoma s'est engagée dans un programme d'investissement de 3,4 milliards d'euros afin de remplacer d'ici 10 ans, les chambres des foyers en logements autonomes (studios). A fin 2019, le parc de logement accompagné comptera près de 60% de logements autonomes. En 2026, Adoma offrira 80 000 logements dont 66 000 studios et 26 000 places d'hébergement.

Pour permettre le traitement de son parc et accompagner le relogement de ses résidents, Adoma met en place des missions de MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale). Sur la base de la circulaire du 2 août 1995, la MOUS vise à permettre l'accès des ménages défavorisés et fragilisés à un logement adapté à leurs besoins, dans un processus global d'insertion.

Principaux objectifs

1. Favoriser l'accès aux droits sociaux ;
2. Favoriser les parcours logement ;
3. Prévenir et lever les obstacles susceptibles de bloquer le processus de relogement, en recherchant l'adhésion de tous au projet ;
4. Mettre en œuvre les moyens d'une intégration réussie du résident dans le logement et dans le quartier.

Le public cible

1. **Nature du public visé** : tous les résidents des FTM Adoma dont le traitement est prévu au PSP (Plan Stratégique de Patrimoine) soit par démolition-reconstruction soit par restructuration lourde, en vue de leur transformation en résidence sociale
2. **Nombre de ménages concernés par an** : 30 000 chambres restant à traiter sur la période 2019-2026, soit 4 000 ménages à reloger par an

Description opérationnelle

Le « projet mémoire » a été conçu, dans le cadre du dispositif de MOUS mis en place pour accompagner le relogement des résidents du Foyer de Travailleurs Migrants (FTM) du Mas du taureau à Vaulx-en-Velin, afin d'atténuer les effets traumatiques d'une opération de relogement, rendue nécessaire par l'opération de construction - démolition programmée dans le cadre de l'ANRU.

Ses objectifs étaient les suivants :

- 1) Valoriser la contribution des anciens travailleurs migrants du foyer à la construction de la ville et plus largement de l'agglomération lyonnaise ;
- 2) Valoriser la mémoire, les parcours de vie et les talents d'autres résidents impliqués ;

- 3) Favoriser l'évolution des représentations réciproques selon une approche interculturelle ;
- 4) Initier la rencontre intergénérationnelle.

Il s'est déroulé sur près de 18 mois en deux phases afin de respecter la démarche participative, voulue dès le départ :

- Phase 1, dès février 2014 :

* recueil de la mémoire de résidents (un verbatim des témoignages et récits de vie de quelques 50 anciens travailleurs migrants et autres résidents du foyer) ;

* émergence d'une idée originale : la réalisation d'une bande dessinée illustrant certaines de ces histoires de vie ;

- Phase 2, dès janvier 2015 : la phase de réalisation des planches de bande dessinée destinées à des expositions (réalisées à partir de fin mai 2015) et la publication d'un album.

La mise en œuvre du projet mémoire fut logiquement confiée au Cabinet Apertise Conseil, déjà en charge de l'opération relogement via une mission de MOUS. Le projet a mobilisé une grande partie des résidents du foyer, mais aussi des jeunes étudiants de l'école Emile Cohl, des lycéens de Vaulx-en-Velin et leur professeur. L'équipe Adoma travaillant sur le foyer fut facilitateur de l'ensemble du processus (la responsable de résidence et l'ouvrier de maintenance). Divers intervenants sociaux y ont également contribué (le réseau Intermed, les bénévoles des petits Frères des Pauvres, la Mutualité française du Rhône, les services sociaux de Vaulx-en-Velin).

Chacun de ces professionnels a pu attester de l'impact très fort du projet sur le collectif d'une part, et sur certains résidents d'autre part, dont le récit de vie ou le talent ont été ainsi mis en lumière. Au-delà du résultat, les 60 planches de bande dessinée, c'est la qualité du processus et ses prolongements actuels qu'il convient de souligner, dont notamment la bonne appropriation du nouveau logement et du nouvel environnement.

Une pratique en faveur du Logement d'abord

La mise en œuvre d'un dispositif de MOUS permet de faire le point sur la situation administrative, sociale et économique de chaque résident et à cette occasion des problématiques d'accès aux droits peuvent être identifiées. Dans ce cas, les résidents sont informés sur leurs droits, aidés dans leurs démarches administratives et orientés vers les services locaux de droit commun.

L'accompagnement au relogement se fait dans une logique de parcours résidentiel positif systématique, qui se concrétise par l'accès à un logement autonome soit au sein du parc Adoma (résidences sociales ou pensions de famille), soit au sein du parc social classique. Le parcours résidentiel est possible en s'appuyant sur les dispositifs de droit commun (demande de logement social, DALO, ACD...) et sur les accords locaux passés avec les partenaires lors des comités de pilotage.

Les moyens nécessaires

- **Moyens humains** : Par exemple, au niveau de l'Île-de-France, compte-tenu de l'importance du parc d'Adoma et pour répondre aux objectifs particulièrement ambitieux du PSP sur ce territoire (2 000 logements à traiter par an), Adoma s'est dotée d'un dispositif de MOUS internalisé, qui comporte 13 collaborateurs (un chef de service, un responsable de développement social, deux intervenants sociaux et neuf chargés de clientèle et de relogement).

En revanche, dans le cadre du traitement du FTM le Mas à Vaulx-en-Velin, Adoma a confié le pilotage du dispositif de MOUS au cabinet Apertise Conseil. L'ethnologue Annouck Patriarche a mis en place, en 2014 et 2015, le processus participatif et la coordination des acteurs engagés comme partenaires de l'action. A ce titre, divers partenaires ont été impliqués :

1 : Partenariat avec des auteurs de BD Reportage et l'école Emile Cohl pour la réalisation de la BD ;

2 : Partenariat avec le Lycée des Canuts pour un travail avec les élèves de terminale, incluant la thématique : « Comment transmettre son histoire, son passé, sa culture pour construire son identité ? » ;

3 : Partenariat avec la MJC et le Centre Charlie Chaplin ;

4 : Partenariat avec les Petits Frères des Pauvres, dont les bénévoles ont été très présents au sein de la résidence, favorisant par des animations collectives et le lien social.

Enfin l'équipe du Grand Projet de Ville de Vaulx-en-Velin a été partie prenante du projet, depuis sa conception jusqu'à la réalisation des supports d'exposition et de communication, en passant par son co-financement.



- **Moyens financiers** : Le dispositif de MOUS internalisé en Ile-de-France dispose d'un budget annuel de 671 K€ en 2017, financé à 50% par l'Etat, 40% par Adoma sur fonds propres et 10% par les collectivités territoriales. Le coût global du projet mémoire à Vaulx-en-Velin s'est élevé à 40 500 € dont 13 500 € pour la prestation d'Apertise Conseil (l'ethnologue urbaine) et 11 500 € pour le travail des dessinateurs. Le reste du budget fut consacré à la fabrication des panneaux et autres productions. Le projet a reçu le soutien financier d'Adoma, du Grand projet de Ville de Vaulx-en-Velin, de la Région AURA, de la fondation du BTP, et de la DRAC.
- **Moyens matériels** : bureaux et locaux mis à disposition pour réaliser les entretiens et les réunions.

Bilan et perspectives

De manière générale, la mise en place des dispositifs de MOUS est nécessaire au bon déroulement d'un projet de transformation d'un FTM en résidence sociale. Ces dispositifs permettent en effet d'accompagner les résidents, et en particulier les plus vulnérables, dans un processus global allant de l'information collective et individuelle des résidents sur le projet envisagé, à la phase de diagnostic social des résidents jusqu'à l'accompagnement des résidents dans la phase de relogement (aide dans les démarches administratives, visite du nouveau logement et accompagnement à son appropriation, démarches liées au déménagement, si besoin mise en place d'un plan d'aide...).

Dans le cas du projet mémoire, au-delà de la rupture de l'isolement total dans lequel se trouvaient certains résidents, au-delà du lien social stimulé par le projet entre les résidents, qui a métamorphosé le collectif au sein de l'ancien foyer et aujourd'hui de la nouvelle résidence sociale, d'autres effets induits ont été remarquables et en premier lieu le bouleversement des représentations au niveau des jeunes étudiants, des lycéens, des habitants du quartier, de l'équipe de la MJC. Le projet a même abouti à la création d'une association culturelle sénégalaise, par un des résidents révélés dans le projet.

Le projet mémoire a eu l'effet escompté dans le processus de relogement en tant que tel. Les résidents se sont sentis individuellement et collectivement réellement pris en compte. Une évaluation du processus de relogement a conclu à 98% de satisfaction.

Pour aller plus loin

- **Ressources** :
 - <https://www.adoma.cdc-habitat.fr>
 - <https://www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/L-actualite/Communiqués-de-presse/Archives-2017/Communiqués/p-682-Mercredi-6-decembre-a-18h30-Vernissage-Une-exposition-Une-architecture-Numero-1.htm>
 - <https://www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/L-actualite/Communiqués-de-presse/Archives-2015/Communiqués/p-540-Une-residence-sociale-de-92-logements-inauguree-a-Vaulx-en-Velin-69-.htm>